

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item](#)[Marie Moret à Offroy et Cie, 1er décembre 1887](#)

Marie Moret à Offroy et Cie, 1er décembre 1887

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation2 p. (282r, 283r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 1er décembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45142>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[1er décembre 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Offroy et Cie](#)

Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméRéception de trois certificats de titres de rente italienne d'une valeur totale de 9 198 F et envoi d'une procuration en vue de les retirer de la Banque de France pour les envoyer à Rome, où ils seront convertis en titres nominatifs. Il est question

de frais de courtage par un agent de change pour réaliser l'opération.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées [Banque de France](#)

Lieux cités [Rome \(Italie\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère 1 décembre
1887

Messieurs Offroy et C^{ie},

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 novembre et de mes trois certificats de 9.196 fr. de rente italienne.

Je vais faire dresser la procuration qui vous est nécessaire pour retirer en mon nom ces valeurs italiennes de la Banque de France et les envoyer à Rome afin de les convertir en valeurs nominatives.

Je prends note de votre information que ce transport aura lieu sans risques pour moi.

Maintenant, une réflexion : Dans votre lettre du 20 janvier dernier, vous me disiez qu'en vous envoyant une procuration notariée pour retirer de la Banque des valeurs, j'évitais d'avoir à payer ~~un~~ courtage de $\frac{1}{4}$ % que l'Agent de change, sans cela, m'aurait versé comme s'il eût été chargé de la vente des titres. Cependant, aujourd'hui, vous

me dites que malgré la procuration
vous devez recourir à l'Agent de change
et lui payer, en conséquence, le courtage de
 $\frac{1}{5}\%$.

Je vous serai obligée de me dire
un mot à cet égard, me confiant, du
reste, à vous pour faire les choses
au mieux de mes intérêts.

Je vous remercie de m'avoir informée
qu'après conversion de mes rentes
italiennes en valeurs nominatives,
les arrérages pourront néanmoins
être touchés à Paris.

Veillez agréer, Messieurs, l'assu-
rance de toute ma considération

Marie Godin